

**DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE GUILHERAND GRANGES
LE CLOS BENOIT**

DÉCONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT 103 RUE PIERRE CURIE

MAÎTRE D'ŒUVRE	MAÎTRE D'OUVRAGE
BETEBAT 13A Chemin des Chaussades 07200 AUBENAS Tél : 04 75 93 34 80	L'IMMOBILIÈRE VALRIM 24 RUE BALZAC 26008 VALENCE Tél : 04 75 41 07 45
BUREAU DE CONTRÔLE	

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES - PHASE : DCE
LOT 00b :
DESAMIANPAGE - CURAGE - DÉCONSTRUCTION - REMISE EN ÉTAT

10/08/2026

AFFAIRE N°
B/207.182.07.26.8631



Site web : www.betebat.fr

AGENCE ARDÈCHE :

13A Chemin des Chaussades
07200 AUBENAS
Tél : 04 75 93 34 80
E-mail : contact@betebat.fr

AGENCE DROME :

2 Avenue du 52ème RI
L'Occitan B
26200 MONTELIMAR
Tél : 04 75 51 92 22
E-mail : contact@betebat.fr

I Table des matières

I	GÉNÉRALITÉS	6
1.1	OBJET	6
1.2	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	7
1.3	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES.....	7
1.4	DIAGNOSTIC AMIANTE.....	9
1.5	DIAGNOSTIC PLOMB.....	9
1.6	RÉSEAUX - DT.....	9
1.7	MÉTHODES ET MOYENS DE DÉCONSTRUCTION.....	9
1.8	PROPRETÉ DU CHANTIER.....	9
1.9	GESTION DES DÉCHETS AMIANTE ET PLOMB	10
1.10	GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER.....	10
1.11	OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE.....	10
2	PRÉPARATION DU CHANTIER	12
2.1	DICT	12
2.2	SOGED	12
2.3	Constat d'huissier.....	12
2.4	Neutralisation et dévoiement des réseaux	12
2.5	Débroussaillage	13
3	Installation de chantier.....	13
3.1	Installation de chantier et sécurité.....	13
3.2	Panneau de chantier.....	14
4	DÉCONSTRUCTION D'ÉLÉMENTS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	14
4.1	Plan de retrait.....	15
4.2	Installation de chantier et repli.....	16
4.3	Dépose des conduits de ventilation en fibres-ciment contenant de l'amiante.....	16
4.3.1	Conduit de ventilation en fibres-ciment contenant de l'amiante	16
5	DÉPOSE D'ÉLÉMENTS NON PORTEURS ET NON STUCTURANTS, CURAGE.....	16
5.1	Dépose du mobilier urbain et signalisation	16
5.2	Dépose de signalétique	17
5.3	Dépose et évacuation des machineries.....	17
5.4	Évacuation des éléments mobiliers dans le bâtiment.....	17
5.4.1	Mobilier	17
5.4.2	Aménagements et portes de placards.....	18
5.4.3	Comptoir	18
5.5	Stores, moustiquaires, rideaux.....	18
5.6	Sols.....	19
5.6.1	Sols souples PVC	19
5.6.2	Sols stratifié imitation parquet.....	19
5.6.3	Moquette.....	19

5.6.4	Sols intérieurs surélevés en dalles sur plots	20
5.7	Plinthes.....	20
5.7.1	Plinthes en bois.....	20
5.7.2	Plinthes en bois grande hauteur	21
5.8	Revêtements de murs	21
5.8.1	Moquette murale	21
5.8.2	Doublage en liège.....	21
5.8.3	Revêtement de murs en bois	22
5.8.4	Tapisserie murale.....	22
5.9	Cloisons.....	22
5.9.1	Dépose de cloisons PVC.....	22
5.9.2	Cloison vitrée.....	23
5.9.3	Cloison amovible en accordéon	23
5.9.4	Cloison en plaques de plâtre	23
5.9.5	Cloisons préfa en bois.....	23
5.9.6	Cloisons maçonnées.....	24
5.10	Installations courant fort, courant faible, plomberie, chauffage, ventilation	24
5.10.1	Dépose des installations courant faible	24
5.10.2	Dépose des installations électriques et sécurité incendie	24
5.10.3	Dépose des installations de plomberie, sanitaire	25
5.10.4	Dépose des installations de chauffage	26
5.10.5	Dépose des ventilations.....	26
5.10.6	Éléments de pompes à chaleur - climatisation.....	27
5.11	Démontage cuisines.....	27
5.12	Dépose de tous les éléments présents en toiture.....	27
5.13	Mains courantes et frises séparatives en bois.....	28
5.14	Métalleries.....	28
5.14.1	Dépose de grilles de protection en façade	28
5.14.2	Portillon du jardin.....	28
5.14.3	Dépose des mains courantes et garde-corps métalliques	29
5.14.4	Grille métallique pour vitrine anti-intrusion	29
5.14.5	Dépose de couvertines en métal.....	29
5.15	Faux-plafonds.....	30
5.15.1	Faux-plafonds intérieurs en dalles sur ossatures métalliques	30
5.15.1.1	Dalles 600x600 blanches, Dalles 600x1200 blanches, 800x800 grises.....	30
5.15.2	Faux-plafonds en plaques métalliques	30
5.15.3	Faux-plafonds en lames métalliques.....	31
5.15.4	Faux-plafond en lames de bois.....	31
5.15.5	Faux-plafonds et moulures plâtre.....	31
5.15.6	Faux-plafonds polystyrène.....	32
5.15.7	Faux-plafonds en briques.....	32

5.15.8	Laine de verre en plafond	32
5.16	Dépose des éléments de zinguerie	32
5.17	Doublages des murs extérieurs	32
5.17.1	Doublages en complexe isolant 80+13 plaques de plâtre	32
5.18	Menuiseries intérieures	33
5.18.1	Démolition de blocs portes.....	33
5.18.2	Démolition de portes automatiques en alu.....	33
5.18.3	Démolition de double porte vitrée.....	33
5.18.4	Démolition de baies intérieures en alu.....	33
5.18.5	Porte intérieure doublée cuir.....	34
5.19	Dépose des menuiseries extérieures.....	34
5.19.1	Volets roulants.....	34
5.19.2	Volets bois intérieurs.....	34
5.19.3	Dépose de fenêtres de toit et skydômes.....	35
5.19.4	Dépose de menuiseries en bois.....	35
5.19.5	Dépose de menuiseries en métal	35
5.20	Étanchéité.....	36
5.20.1	Étanchéité gravillonnée.....	36
5.20.2	Étanchéité autoprotégée.....	36
6	DÉMOLITION GROS-ŒUVRE.....	36
6.1	Auvents.....	36
6.2	Dépose des cheminées et des sorties en toiture	37
6.3	Ouvrages horizontaux	37
6.3.1	Charpente et couverture.....	37
6.3.2	Dalles en béton armé sous-toiture.....	37
6.3.3	Tirants métalliques	38
6.3.4	Planchers hauts et intermédiaires.....	38
6.3.4.1	Planchers poutrelles-hourdis.....	38
6.3.4.2	Planchers bois.....	38
6.3.4.3	Voûtes	39
6.3.5	Démolition de dalle en surépaisseur	39
6.3.6	Démolition des dallages.....	39
6.3.7	Démolition de socles en sous-sol.....	40
6.4	Ouvrages verticaux	40
6.4.1	Démolition des poteaux, des murs extérieurs et de refend.....	40
6.4.2	Démolition des escaliers.....	40
6.4.2.1	Escaliers intérieurs.....	40
6.4.2.2	Escaliers intérieurs en pierres.....	41
6.4.2.3	Escalier intérieur en bois.....	41
6.5	Démolition des fondations.....	41
7	DÉMOLITION DES ESPACES EXTÉRIEURS	42

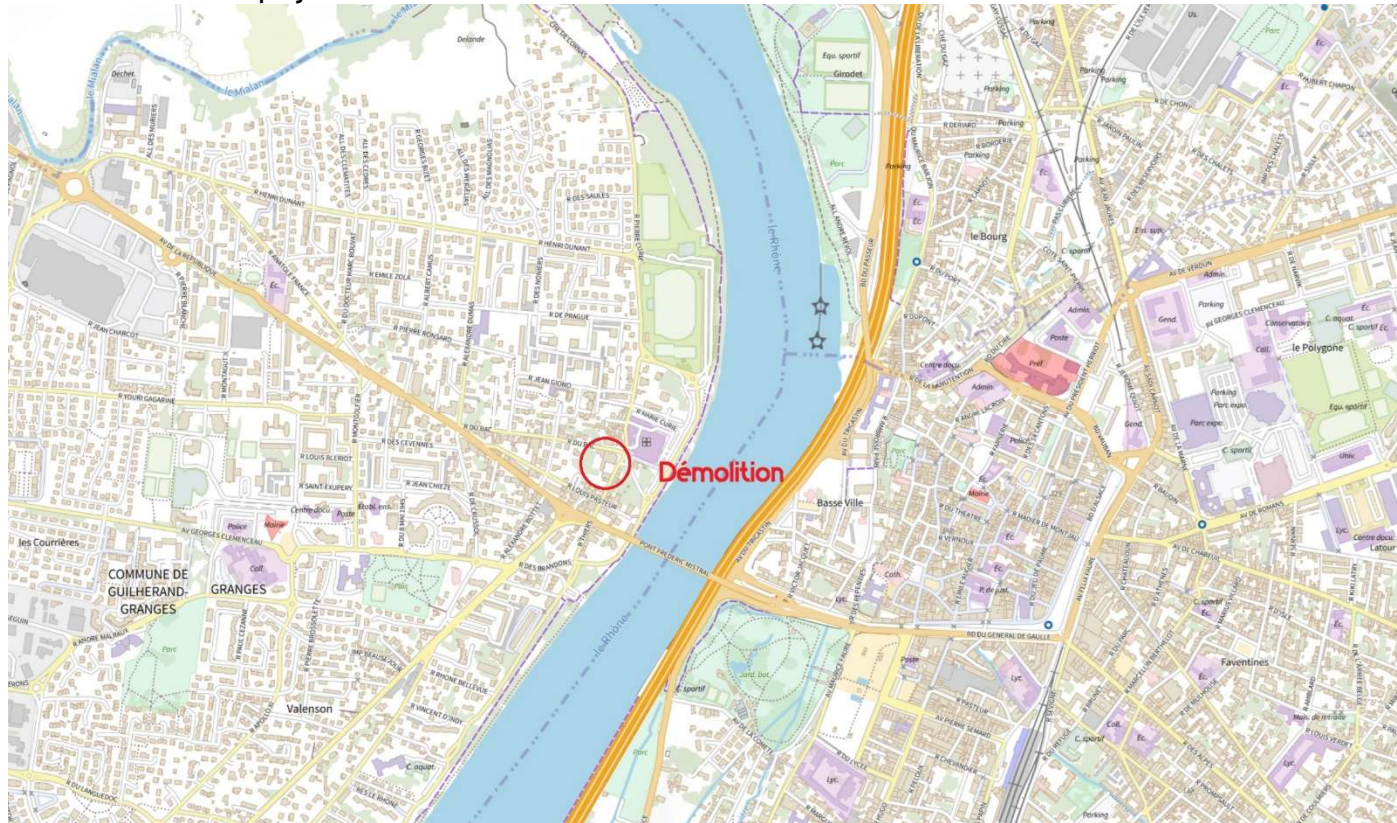
7.1	Démolition de murets	42
7.2	Démolition de zones en pavés de granit.....	42
7.3	Démolition de zones en pavés autobloquants.....	42
7.4	Démolition de bordures en béton.....	43
7.5	Dépose des réseaux	43
8	RÉALISATION D'UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PRÉCIS	43
8.1	Relevé topo de la parcelle après démolition	43
9	REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN APRÈS LES DÉMOLITIONS	44
9.1	Comblement du sous-sol	44
9.2	Remise en état du terrain.....	44
10	TRAITEMENT DES MITOYENS - MUR OUEST	44
10.1	Chaînage BA et arase.....	44
10.2	Enduit	44
10.3	Couvertines.....	44

I GÉNÉRALITÉS

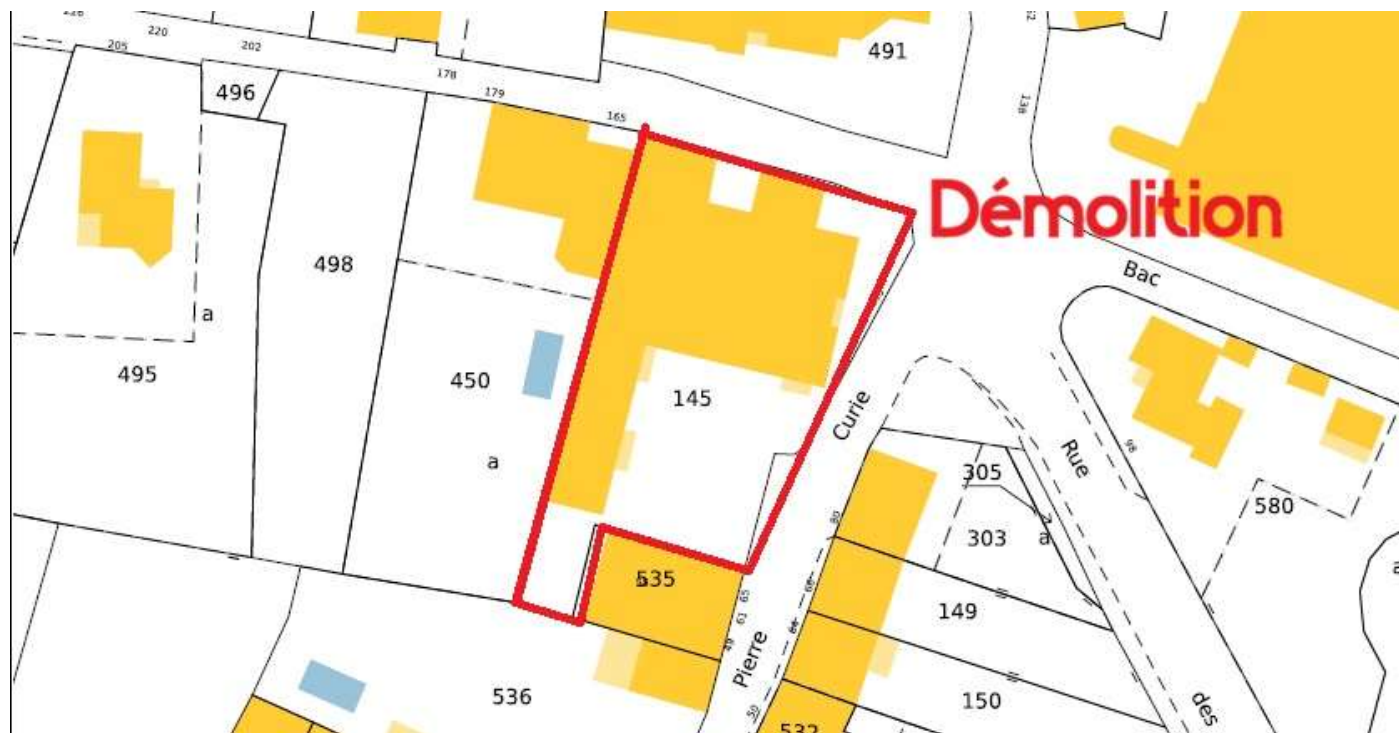
I.1 OBJET

Le projet consiste à la déconstruction d'un bâtiment situé 103 Rue Pierre Curie 07500 GUILHERAND-GRANGES. Le présent document fixe les travaux envisagés pour le désamiantage, le curage, la déconstruction du bâtiment et de ses espaces extérieurs et la remise en état du terrain après démolitions.

Plan de situation du projet :



Plan cadastral :



Vue aérienne :



Le chantier se trouve en centre-ville, avec un accès unique la Rue Pierre Curie. La sécurité des usagers du centre-ville, des mitoyens et des riverains sera prioritaire.

Néanmoins, la zone devra être clôturée en périphérie par des palissades opaques et fermée par un portail fermant à clé ; les phases de démolition seront réalisées en limitant au maximum la gêne de la circulation sur les rues adjacentes.

Les travaux seront réalisés dans le respect des normes en vigueur et des normes de sécurité.

1.2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La visite du site par l'entreprise est obligatoire avant la remise de son offre afin d'apprécier l'étendue et la complexité des travaux à réaliser ; l'entreprise sera réputée connaître parfaitement la prestation qui lui incombe et en tenir compte pour l'organisation des moyens à mettre en œuvre sur le chantier ainsi que pour le respect des délais contractuels. Les dates de visites sont définies dans le règlement de la consultation.

Ce bâtiment est actuellement occupé partiellement par la Croix-Rouge. De ce fait, il y a de nombreux éléments à évacuer vers un autre lieu avant les démolitions.

Le Maître d'ouvrage se chargera de faire évacuer tous les éléments et stocks de l'association avant la période de préparation. Le curage inclus dans ce dossier n'intègre pas les objets et stocks de la croix-Rouge.

1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

Les travaux seront exécutés en conformité avec les DTU, les règles de l'art, les normes Françaises et Européennes, les documents techniques existants, CCTG, règles de calculs, avis techniques, etc. en vigueur à ce jour, notamment (liste non exhaustive) :

Textes réglementaires relatifs au retrait de produits contenant de l'amiante :

- Décret N° 96-97 du 7 février 1996 modifié par le décret N° 97-855 du 12 septembre 1997 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Décret N° 96-98 du 7 février 1996 modifié par le décret N° 96-1133 du 24 décembre 1996 et N° 97-1219 du 26

Décembre 1997 relatif à la protection des travailleurs contre les risques sanitaires liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

- Arrêté du 7 juillet 1996 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 4 avril 1996 modifiant l'arrêté du 8 octobre 1990 fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire.
- Arrêté du 14 mai 1996 relatif aux modalités du contrôle d'empoussièrement dans les établissements dont les travailleurs sont exposés aux inhalations de poussières d'amiante.
- Arrêté du 14 mai 1996 modifié par l'arrêté du 26 décembre 1997 relatif aux règles techniques et qualification que Doivent respecter les entreprises effectuant des activités de confinement et de retrait d'amiante.
- Circulaire N° 96-60 du 19 juillet 1996 relative à l'élimination des déchets générés lors de travaux relatifs au flocage et calorifugeage contenant de l'amiante dans le bâtiment.
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante, fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail.
- Circulaire DPPR/SDPD/BGTD/LT N° 970321 du 12 mars 1997 relatif à l'élimination des déchets contenant de l'amiante.
- Arrêté du 22 août 2002 relatif aux consignes générales de sécurité du dossier technique "amiante", au contenu de la fiche récapitulative et aux modalités d'établissement du repérage, pris pour l'application de l'article 10-3 du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié.
- Arrêté du 22 février 2007 modifié définissant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante.

Les normes et dispositions réglementaires

- NF X46-010 (octobre 2004 - février 2007) : Santé et sécurité au travail - Amiante friable - Qualification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante friable
- NF X46-011 : Santé et sécurité au travail - Amiante friable - Qualification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante friable
- norme NF X46-020 (décembre 2008) : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie (Indice de classement : X46-020)
- norme NF X46-011 (août 2012) : Travaux de traitement de l'amiante - Modalités d'attribution et de suivi des certificats des entreprises (Indice de classement : X46-011)

Code de la construction et de l'habitation : art. L 271-4 et 5, art. R 271-I à 5

- Code de la santé publique : art. L 1334-I à 17, art. R 1334-I à 13,
- Code du travail : art. R4412-I à 151 sur les mesures de prévention des risques chimiques
- Décret 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au CREP
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article L.1334-2 du code de la santé publique
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Par le fait d'avoir remis son offre, l'entrepreneur est réputé :

- s'être rendu sur les lieux où doivent être réalisés les travaux (certificat de visite obligatoire à joindre à la candidature) ;
- avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Il ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

L'entrepreneur est contractuellement réputé :

- parfaitement connaître les réglementations et les documents contractuels applicables aux travaux de son marché ;
- avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage de matériaux, des disponibilités en eau, en énergie électrique, etc. ;
- avoir pris tous les renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

Les prix des démolitions comprennent automatiquement :

- Toutes déconstructions manuelles à réaliser avant les démolitions lourdes,
- Toutes déconstructions ciblées et précises sans prendre le risque de provoquer un effondrement du bâtiment,
- La déconstruction soignée si besoin, le tri des différents matériaux,
- La descente et l'évacuation des déblais jusqu'au véhicule de transport, le tri sélectif, le transport jusqu'à la plateforme professionnelle, les frais de retraitement. La gestion des déchets respectera les textes réglementaires en vigueur.
- Tous tranchages verticaux nécessaires à la démolition (sciages),
- L'arrosage systématique pour éviter la propagation de poussières sur le domaine public, une demande de compteur d'eau sera à effectuer auprès du concessionnaire,
- Le lavage des roues des camions à chaque sortie de ceux-ci pour éviter les salissures de la voie publique.
- Toutes demandes d'autorisation auprès des concessionnaires (EDF, orange...), DICT...
- La protection des mitoyens et des avoisinants.

I.4 DIAGNOSTIC AMIANTE

Un Dossier Technique Amiante a été établi par le cabinet SASSOULAS. Il est joint au dossier de consultation des entreprises. Un Diagnostic amiante avant démolition sera fourni par le maître d'ouvrage avant la remise des prix. Seuls les éléments listés dans le dossier technique amiante est pris en compte dans le présent document.

I.5 DIAGNOSTIC PLOMB

Il n'y a pas de rapport repérage du plomb avant travaux dans le dossier. Il sera fourni par le maître d'ouvrage avant la remise des prix. Aucun poste relatif au plomb n'est pour le moment prévu dans le présent CCTP.

I.6 RÉSEAUX - DT

Une déclaration de travaux (DT) a été effectuée le 3 août 2026. Les réponses des concessionnaires sont jointes au présent dossier de consultation. Le maître d'ouvrage se chargera de la consignation de tous les réseaux et fournira une attestation écrite de consignation des réseaux avant la période de préparation.

I.7 MÉTHODES ET MOYENS DE DÉCONSTRUCTION

L'entrepreneur emploiera des méthodes de démolition réglementaires adaptées à la complexité du site.

L'entrepreneur aura recours aux démolitions manuelles avant les démolitions lourdes, et cela est inclus dans ses prestations.

Tout emploi d'explosif est interdit.

Le niveau de bruit ne devra pas causer de gêne au voisinage du chantier.

Le brûlage des matériaux, quels qu'ils soient, est formellement interdit.

Il n'y aura pas de concassage de matériaux sur site, tous les éléments issus des déconstructions seront évacués vers des plateformes et décharges professionnelles.

L'entrepreneur détaillera avec précision ses méthodes dans le mémoire technique qu'il joindra à son offre.

I.8 PROPRETÉ DU CHANTIER

L'entrepreneur devra veiller en permanence à la propreté du chantier et procéder au nettoyage régulier de celui-ci. L'entrepreneur prévoit dans son offre la remise en état de l'emprise du chantier à la fin de son intervention, y compris zones de stockage.

Lors des démolitions, des nuages de poussières altérant la qualité de l'air et salissant les environnants peuvent se former. Dans son prix, l'entrepreneur inclut l'arrosage systématique pour éviter la propagation des poussières dans l'air et sur le domaine public, mais également le maintien des voies et trottoirs du domaine public dans un parfait état de propreté. En cas de non-respect de ces obligations, l'entrepreneur sera le seul responsable des conséquences. L'entrepreneur veillera également à la propreté des roues des camions pour éviter toutes salissures de la voie publique (mise en place de lave-roues, nettoyage systématique des roues...)

I.9 GESTION DES DÉCHETS AMIANTE ET PLOMB

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge la responsabilité de la gestion des déchets amiantés et contenant du plomb pendant toute la durée du chantier.

Elle devra rédiger un document de gestion des déchets afin d'informer tous les intervenants du protocole de suivi des déchets amiantés et contenant du plomb sur le chantier.

Elle devra mettre en place toutes les opérations nécessaires pour être conforme à la réglementation en matière de déchets contenant de l'amiante et du plomb.

Le suivi des déchets sera effectué à l'aide de bordereaux de suivi de déchets via la plateforme Trackdéchets.

La maîtrise d'ouvrage demande un délai de prévenance pour pouvoir signer et valider les éléments via la plateforme Trackdéchets.

Elle devra prendre un contrat avec une société spécialisée pour la collecte et la gestion des déchets et aura à sa charge la gestion de ceux-ci pendant toute la durée du chantier.

L'entrepreneur fournira l'ensemble des bordereaux de suivi de déchets au maître d'œuvre au fur et à mesure de l'avancement du chantier, de façon hebdomadaire.

Cette prestation sera intégrée dans l'offre de prix du présent lot.

I.10 GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge la responsabilité de la gestion des déchets pendant toute la durée du chantier.

Elle devra rédiger un document de gestion des déchets afin d'informer tous les intervenants du protocole de suivi des déchets sur le chantier.

Elle devra prendre un contrat avec une société spécialisée pour la collecte et la gestion des déchets et aura à sa charge la gestion des bennes pendant toute la durée du chantier.

Elle devra mettre en place la signalisation des types de déchets sur chaque benne, délimiter les aires de bennes en les regroupant afin d'éviter les dépôts inappropriés.

L'enlèvement et la vidange des bennes à chaque fois que cela sera nécessaire, avant que celles-ci ne débordent, pendant toute la durée du chantier.

L'entrepreneur fournira l'ensemble des bordereaux de suivi de déchets au maître d'œuvre, au fur et à mesure de l'avancement, à l'occasion de chaque réunion de chantier.

Cette prestation sera intégrée dans l'offre de prix du présent lot.

I.11 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

La description des travaux dans le CCTP et les quantités notées dans la DPGF sont données à titre indicatif dans le but d'aiguiller les entreprises afin qu'elles puissent établir leurs propres quantitatifs et s'engager alors sur un montant de travaux.

Le marché est au prix global et forfaitaire ; la proposition de prix du soumissionnaire est globale et forfaitaire, et elle correspond à la totalité des prestations et exigences du DCE et s'entend installation livrée en ordre de marche. Néanmoins, le bordereau de prix servira au règlement des travaux réellement réalisés en cas de modifications survenues en cours de chantier. L'offre de prix s'entend complète, c'est-à-dire fournitures, main d'œuvre, frais de déplacement, frais d'études propres au soumissionnaire, tri, évacuation des déchets et tous autres frais relatifs à la réalisation des travaux.

L'entrepreneur étant un spécialiste expérimenté, sachant de son corps d'état, il doit obligatoirement vérifier les éléments donnés et doit signaler toute éventuelle erreur ou omission afin que celle-ci puisse être corrigée pendant la période de l'étude de prix.

L'entrepreneur ne pourra en aucun cas porter une réclamation après la remise des prix sur une erreur ou omission éventuelle.

Avant toute exécution, l'entrepreneur doit procéder à la vérification des cotes de tous les plans dressés et signaler au Maître d'œuvre les erreurs ou omissions qui pourraient s'y trouver avant expiration de la période d'étude de prix. Il signalera également tout élément du projet qui ne lui semblerait ne pas être conforme aux règles de l'Art et proposera une variante dans le cadre de son forfait.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et des prestations à chiffrer. Il a pris connaissance du terrain et de ses contraintes, des constructions voisines, des modalités d'accès au terrain, des réglementations administratives en matière de sécurité sur le domaine public.

La déconstruction du bâtiment s'entend suivant la réglementation en vigueur par tous les moyens appropriés.

Les quantités données ne tiennent compte d'aucun coefficient de foisonnement ou autres.

Le prix comprend :

- * La rédaction du PPSPS suivant le PGC fourni par le coordinateur SPS,
- * les déconstructions des matériaux contenant de l'amiante et du plomb et sujétions nécessaires au respect des règles de l'art, même si elles ne sont pas décrites explicitement dans le présent document,
- * Les opérations de calage, étalement, protection, bâchage qui seront nécessaires,
- * Les autorisations de voirie, bennes, affichages et procédures administratives réglementaires,
- * Les déposes des éléments et curages manuels,
- * L'enlèvement de tous les objets et éléments mobiliers restants sur le site,
- * La déconstruction et la gestion des déblais suivant les principaux textes réglementaires en matière de gestion des déchets,
- * L'arrosage systématique afin d'éviter la propagation de poussière sur le domaine public,
- * Les méthodes permettant les déposes en toute sécurité sans risquer un effondrement global du bâtiment,
- * Le lavage systématique des roues de camion à chaque sortie du véhicule,
- * Le bouchement des canalisations d'évacuation des eaux usées et eaux pluviales après démolition,
- * Le tri sélectif des matériaux, leur chargement et leur évacuation vers des décharges appropriées compris transport et frais de décharge
- * La gestion de la signalisation, clôture et toutes fournitures, tous travaux de préparation de chantier et prestations diverses,
- * Toutes fournitures, dépenses liées à la sécurité et la protection de la santé qui peuvent être exigée par le Code du travail,
- * Toutes fournitures et poses, transports, tous détails et toutes sujétions suivant normes en vigueur à ce jour.

La démolition du bâtiment comprend la déconstruction de l'ensemble des matériaux composant le bâtiment comprenant principalement (liste non exhaustive) :

- * Évacuation de tous les éléments mobiliers restants dans le bâtiment et sur les espaces extérieurs,
- * Évacuation des machineries restantes (ascenseurs, chaufferies, pompes à chaleur, etc.),
- * Dépose et évacuation de toutes les mains courantes, rampes, protections de murs,
- * Les cloisons de toutes natures,
- * Les éléments sanitaires,
- * Les menuiseries intérieures et extérieures, les occultants, les grilles et les garde-corps,
- * Les doublages de toutes natures,
- * Les faux-plafonds de toutes natures,
- * Les métalleries,
- * Les carrelages, les faïences, les sols souples, les revêtements des murs, les plinthes,
- * Les systèmes d'étanchéité en couverture,
- * Les zingueries,
- * Les regards,
- * Les dallages,
- * Les réseaux électriques et courant faible, câbles, gaines, interrupteurs, PC, tableaux compteurs, TGBT, etc.,
- * Les réseaux EU, EP, gaz, fluides,
- * Les fosses éventuelles qui pourraient se trouver sous les espaces extérieurs,
- * Les murs périphériques et de refend de toutes natures,
- * Les planchers et les dalles intermédiaires de toutes natures,
- * Les éléments BA, escaliers, chaînages, poutres, poteaux, linteaux etc.,
- * Les fondations,
- * Les réseaux sous dallages, siphons, regards, etc.,
- * Les éléments extérieurs tels que les accès en enrobé, les en dallages et bordures en béton, les escaliers en béton, etc.,

Le terrain sera laissé à l'état naturel sans aucune trace des anciennes constructions.

Tous détails et toutes sujétions.

Il est à noter que les matériaux seront mis en décharge professionnelle directement.

Dans le cas où des prestations ne seraient pas décrites dans un article spécifique, celles-ci seront ventilées et incluses dans les prix unitaires de l'offre de l'entreprise. En aucune façon l'entrepreneur ne pourra porter de réclamation relative à des travaux complémentaires pendant les travaux.

En cas de dégradation causée par l'entreprise sur les bâtiments des voisins, sur les réseaux, sur la parcelle du chantier ou sur la voie publique, celle-ci sera responsable et devra effectuer les réparations nécessaires.

L'entreprise devra respecter les règles de sécurité en vigueur, que ce soit vis-à-vis de ses salariés, de toute autre personne liée au projet, ou de la proximité du domaine public.

En fin de chantier, l'entrepreneur devra remettre en état les espaces privés et publics qui auront été détériorés pendant les travaux.

Les éléments suivants font partie intégrante du présent lot, et seront inclus dans les prix :

- * les fournitures, mise en œuvre, et sujétions nécessaires au respect des règles de l'art, même si elles ne sont pas décrites explicitement dans le présent document

- * Les opérations de calage, étalement, protection, bâchage qui seront nécessaires,

- * Les autorisations de voirie, bennes, affichages et procédures administratives réglementaires,

- * Les DICT conformément à l'arrêté du 15 février 2012, et les frais de mise en protection des réseaux par les concessionnaires si nécessaire,

- * La signalisation du chantier au niveau de la voie publique,

- * La protection et la sécurité des personnes sur le chantier,

- * La gestion des déchets,

- * La vérification des quantitatifs pour l'élaboration du devis,

- * Le dossier des ouvrages exécutés en trois exemplaires « papier » et trois supports numériques (clé USB) comprenant :

- les bordereaux de suivi des déchets amiantés

- les bordereaux de suivi des déchets de tous types

- le plan de récolement des réseaux et des travaux réalisés aux formats dwg et pdf (lieux de mise en place des bouchons sur les réseaux neutralisés)

- les fiches techniques et notices des éléments mis en œuvre

- Les rapports d'essais à la plaque plateforme

- Le plan relevé topographique aux formats dwg et pdf

- les autres éléments techniques

2 PRÉPARATION DU CHANTIER

2.1 DICT

Réalisation d'une DICT afin d'appréhender les réseaux existants sur l'emprise du projet. Une DT a été effectuée le 03/08/2026, sous le numéro 2026080300I35TAH. Les réponses des concessionnaires sont jointes au dossier de consultation des entreprises.

Mode de métré : à l'unité

Localisation : Emprise du chantier

2.2 SOGED

Rédaction d'un Schéma d'organisation des déchets pour le projet.

Mode de métré : à l'unité

Localisation : Ensemble du chantier

2.3 Constat d'huissier

Établissement d'un constat d'huissier sur les abords directs du chantier, les accès, les mitoyens, les avoisinants, qu'ils soient privés ou publics, des bâtiments et maisons qui jouxtent le projet, y compris aux abords de la chaussée. Constat à effectuer avant le début des travaux en présence du maître d'ouvrage, des propriétaires voisins et des représentants du domaine public.

Mode de métré : au forfait

Localisation : Accès, mitoyens et avoisinants.

2.4 Neutralisation et dévoiement des réseaux

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les prestations de neutralisation de tous les réseaux présents sur l'emprise du chantier (AEP, égout, EP, électricité, Telecom, gaz...), compris le bouchonnage de tous les réseaux

présents au niveau du domaine public. Cette prestation comprend le dévoiement de tous les réseaux qui ne pourront pas être supprimés, compris remise en service et essais.

L'ensemble des consignations sera réalisé par le maître d'ouvrage, conformément à la réglementation, par ailleurs, une attestation écrite de consignation des réseaux devra être diffusée à la maîtrise d'œuvre avant toute intervention.

Si l'entrepreneur du présent lot ne dispose pas des compétences requises, il prévoira dans son offre de co-traiter ou sous-traiter lesdites prestations à des professionnels disposant des compétences requises (électricien, plombier, etc.).

La prestation concerne l'ensemble des réseaux secs et humides, toutes sujétions comprises.

L'entrepreneur fournira un plan des éléments bouchonnés et dévoyés avec son DOE en fin de chantier.

Mode de métré : au forfait

Localisation : Emprise du chantier



2.5 Débroussaillage

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les prestations suivantes :

- Débroussaillage compris coupe et arrachage des arbres et des arbustes,
- Dessouchage des arbres.
- Evacuation des végétaux en décharge professionnelle agréée, chargement, transport, déchargement et frais de décharge.

Mode de métré : à l'ensemble

Localisation : Emprise du chantier (Jardin + espaces verts autour du bâtiment)



3 Installation de chantier

3.1 Installation de chantier et sécurité

L'entreprise devra mettre en œuvre toutes les installations de chantier, comprenant tous les aménagements nécessaires à l'implantation de celles-ci.

Ce poste comprendra la mise en place des installations réglementaires, conformes à la réglementation du travail (vestiaire, sanitaires, salle de réunion, etc.), leur raccordement, les vidanges et retraitement des matières si sanitaires sur cuves, le démontage et le repli après travaux.

L'entrepreneur devra établir un plan d'installation de chantier conforme aux dispositions du planning. Ce plan sera soumis au Maître d'œuvre et au Maître d'ouvrage. Après approbation de celui-ci, l'entreprise sera autorisée à procéder à l'installation du chantier.

L'entrepreneur rédigera également son PPSPS et le diffusera pendant la phase préparatoire.

L'entrepreneur aura à sa charge les branchements en eau hors gel et en électricité suivant débits et/ou puissances des appareils, les abonnements jusqu'à la réception, la fourniture, la pose, et la dépose en fin de chantier.

La clôture du chantier par des barrières Héras posées sur plots béton, fixées entre elles par colliers de serrage, avec un portail d'accès au chantier fermant à clé (y compris fourniture de la quantité de clés nécessaire aux différents intervenants), la signalisation réglementaire, les autorisations administratives, droits de voirie, taxes et autres.

La maintenance et l'entretien de toutes les installations devront être assurés jusqu'à la réception. Celles-ci seront démontées et évacuées après coup, à la charge du présent lot.

Les installations de chantier réglementaires conformément à la réglementation du travail, un bureau pour les réunions équipé de tables et chaises en nombre suffisant.

Les consommations d'eau, d'électricité, le nettoyage hebdomadaire des bureaux vestiaires et sanitaires, etc.

Le nettoyage immédiat de la voirie en cas de salissures sera effectué par le titulaire du présent lot et compris dans sa prestation.

Les moyens de levage, les étalements et blindages en phases provisoires, les protections provisoires contre les chutes de hauteur jusqu'à la démolition mécanique.

L'entrepreneur aura à sa charge la gestion du compte prorata inter-entreprises.

Mode de métré : au forfait de la prestation.

Localisation : Pour l'ensemble et la durée du chantier.

3.2 Panneau de chantier

L'entreprise devra la fourniture, la mise en place, le maintien en bon état et l'enlèvement et évacuation en fin de chantier du panneau de chantier réglementaire, selon modèle et dimensions communiqués par le maître d'ouvrage.

Dimensions prévisionnelles 2mx3m.

Mode de métré : au forfait de la prestation.

4 DÉCONSTRUCTION D'ÉLÉMENTS CONTENANT DE L'AMIANTE

Les travaux seront exécutés en conformité avec les DTU, les règles de l'art, les normes Françaises et Européennes, les documents techniques existants, CCTG, règles de calculs, avis techniques, la réglementation du travail, les textes réglementaires relatifs au retrait des produits contenant de l'amiante, etc. en vigueur à ce jour.

Les documents de référence sont les suivants :

Dossier Technique Amiante établi par le cabinet SASSOULAS le 23/09/2020, en attente du diagnostic amiante avant démolition.

L'entrepreneur est contractuellement réputé connaître parfaitement les réglementations et les documents applicables aux travaux de son marché.

Démolition de matériaux contenant de l'amiante :

Avant chaque chantier de retrait ou de confinement, l'entreprise doit établir un plan de retrait ou de confinement des matériaux contenant de l'amiante. Ce plan a pour objectif de réduire l'émission et la dispersion de fibres contenant de l'amiante pendant la phase de travaux et d'assurer la protection des travailleurs sur chantier.

Ce plan de retrait ou de confinement doit être transmis aux institutions un mois avant le démarrage des travaux.

L'entreprise intervenante devra être titulaire d'un certificat de qualification spécifique à ce type d'activité.

Enlèvement des déchets :

L'enlèvement des déchets après déconstruction se fera :

Conformément à la réglementation en vigueur à ce jour,

Conformément au plan de gestion des déchets Drôme Ardèche élaboré et édité par la charte « Pour une bonne gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics en Drôme Ardèche »

En fin de travaux, l'entrepreneur devra procéder à tous les contrôles et analyses dans les conditions fixées par la réglementation. L'entrepreneur fournira l'intégralité des bordereaux de suivi de déchets amiantés avec son DOE.

Les déchets doivent être ramassés et évacués au fur et à mesure de leur production. Conditionnés en zone de travail, mis en double sac après douchage, ils doivent être transportés jusqu'à la zone de stockage fermée à clé, dans des containers roulants rigides identifiés, où ils seront mis en big-bag. Chaque big-bag sera marqué d'une étiquette "AMIANTE".

Chaque phase de manutention devra répondre aux exigences en matière de stockage, chargement et déchargement de matières dangereuses.

L'entreprise doit la surveillance de l'évacuation des déchets, conformément à l'art. 8 de l'arrêté du 8 avril 2013.

Les déchets devront être évacués après décontamination hors du chantier aussi tôt que possible, dès que le volume le justifie. L'entreprise devra avoir évacué tous les déchets à la fin de son intervention. Passé ce délai, des pénalités seront appliquées à l'Entreprise.

L'entreprise effectuera des mesures d'empoussièrement libératoires pour libérer la zone du chantier.

Les conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement et de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle seront réalisées par l'entreprise en accord avec l'organisme de contrôle qu'elle aura choisie. La mise en œuvre de la méthode, pour la stratégie d'échantillonnage, sera définie selon la norme NF EN ISO 16000-7 de septembre 2007 et son guide d'application GA X 46-033 relatifs à la stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air.

L'entreprise déterminera le nombre minimum de prélèvements à réaliser et leurs conditions de réalisation avec l'organisme de contrôle qu'elle aura choisie.

Pour les prélèvements, la mise en œuvre de la partie concernée de la norme AFNOR XP X 43-269 d'avril 2012 relative au « Prélèvement sur filtre à membrane pour la détermination de la concentration en nombre de fibres par les techniques de microscopie : MOCP, MEBA et META - Comptage par MOCP » est réputée satisfaisante à l'exigence réglementaire de réalisation de prélèvements.

L'analyse des prélèvements sera réalisée en microscopie électronique à transmission analytique (META) conformément à la norme NF X 43-050 de janvier 1996 relative à la détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission. Le contrôle du respect de la VLEP sera fondé notamment sur les résultats des mesurages des niveaux d'empoussièrement des processus et des phases de travaux réalisés sur opérateurs. L'entreprise établira un tableau de suivi récapitulatif de l'ensemble des mesures et contrôles réalisés sur le chantier mentionnant les dates, zones, types d'analyses, seuils, valeurs constatées. Les anomalies devront faire l'objet de la rédaction de fiches d'écarts explicitant les causes des dits écarts et les actions correctives engagées.

Ces documents seront remis au Maître d'ouvrage à chaque réunion de chantier.

Analyses libératoires : l'entrepreneur prévoira des analyses libératoires de première restitution par mesure d'empoussièrement atmosphérique des zones confinées.

Ce prélèvement sera effectué selon la norme NF X 43-050 de Janvier 1996 et soumis à analyse pour comptage des fibres d'amiante en microscopie électronique à transmission MET selon la même norme, et éventuellement corrélés avec un comptage en microscopie optique à contraste de phase (MOCP).

Le résultat favorable (< 5 fibres/litre) de ces analyses sera seul garant de la restitution finale de la zone traitée. En cas de contrôle indiquant un taux d'empoussièrement trop élevé (> 5 fibres/litre) pour la restitution des locaux, les contrôles complémentaires seront à la charge de l'entrepreneur, après une phase de décontamination complémentaire jusqu'à obtention de résultats aux taux réglementaire (< 5 fibres/litre).

La réception définitive ne s'effectuera qu'après contrôle d'empoussièrement favorable mais, également, qu'après réception du feuillet de prise en charge des déchets par la décharge agréée, libérant le Maître d'Ouvrage et l'exploitant de ses responsabilités.

Si nécessaire, un programme de contrôle visuel des travaux sera établi par le Maître d'ouvrage. Il portera sur toutes les phases du déroulement des travaux de manière ponctuelle et inopinée. La libération de la zone traitée ne sera effective qu'après approbation du Contrôleur visuel et après réception des résultats des analyses libératoires.

4.1 Plan de retrait

Elaboration et transmission du plan de retrait des matériaux contenant de l'amiante conformément à la réglementation en vigueur.

Un mois avant la date prévue pour le début des travaux, l'entrepreneur doit transmettre le plan de retrait :

- à l'Inspection du travail ;
- à la Caisse régionale d'assurance maladie ;
- à l'OPPBTB ;
- à la médecine du travail ;
- au maître d'ouvrage.

Ce plan de retrait doit donner tous les renseignements et toutes les précisions utiles pour chacun des points suivants :

- date d'émission ;
- nature du matériau ;
- nom du maître d'ouvrage ;

- adresse du chantier ;
- avis du médecin du travail et du CHSCT ou à défaut du délégué du personnel ;
- date prévisible du début du chantier ;

Et ensuite :

- Renseignements administratifs
- Renseignements généraux concernant le chantier
- Préalables à l'établissement du plan de retrait
- Installation de l'entreprise sur le chantier
- Travaux préalables au début des travaux de retrait
- Travaux de préparation du chantier
- Travaux de retrait
- Programme de contrôle pendant la réalisation des travaux
- Évacuation des déchets
- Nettoyage de la zone de travaux
- Restitution après travaux
- Description et caractéristiques des matériels employés sur le chantier
- Procédure de secours
- Plans, croquis et schémas, s'il y a lieu.
- Rapport final d'intervention

Mode de métré : au forfait de la prestation.

Localisation : Pour l'ensemble

4.2 Installation de chantier et repli

Installation de chantier et repli propre aux opérations de désamiantage conforme à la réglementation en vigueur à ce jour. Conformément à l'art.4 de l'arrêté du 8 avril 2013, l'entreprise mettra en place les moyens de protection collectifs permettant d'éviter la dispersion des fibres amiantes en dehors de la zone de travail par tous moyens. L'entrepreneur inclura dans son prix les frais en cas d'intervention scindée en plusieurs phases si cela s'avère indispensable.

Il inclura également tous les frais liés aux étalements en phases provisoires et toutes les protections des personnes en phases provisoires (chutes de hauteur, etc.).

L'entrepreneur précisera ses procédés et ses phases d'intervention dans le mémoire technique qu'il joindra à son offre.

Mode de métré : au forfait de la prestation.

Localisation : Pour l'ensemble

4.3 Dépose des conduits de ventilation en fibres-ciment contenant de l'amiante

Dépose de conduits de ventilation en en fibres-ciment contenant de l'amiante comprenant la fourniture et mise à disposition des équipements de protection individuelle appropriés aux opérateurs, la dépose et descellement des colliers, le bouchement des anciennes prises si nécessaire, le nettoyage, balayage et ramassage des déblais, tous détails et sujétions permettant de respecter la réglementation.

L'évacuation et le traitement des déchets seront réalisés dans le plus strict respect de la réglementation.

Évacuation des déchets d'équipements (filtres, gants, EPI jetable, etc.) contaminés conformément à la réglementation.

4.3.1 Conduit de ventilation en fibres-ciment contenant de l'amiante

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Suivant Dossier Technique amiante

5 DÉPOSE D'ÉLÉMENTS NON PORTEURS ET NON STRUCTURANTS, CURAGE

Les démolitions comprennent automatiquement tous les éléments de revêtement tels que carrelages muraux, papiers peints, carrelages et revêtements de sols, etc.

5.1 Dépose du mobilier urbain et signalisation

Dépose du mobilier urbain présent sur l'emprise du chantier, transport évacuation en décharge professionnelle compris frais de décharge. Bornes d'attaches vélos, candélabres, bornes anti-stationnement béton et métalliques, panneaux de signalisation avec ou sans mât, etc. Y compris déplacement lorsque c'est nécessaire.

Mode de métré : au forfait de la prestation

Localisation : Emprise du chantier

5.2 Dépose de signalétique

Dépose de signalétique intérieure et extérieure de tous types restants sur et dans le bâtiment.

Tous panneaux aux murs, dessins, et éléments de signalétique, y compris fixations.

Tri et évacuation en décharge professionnelle, frais.

Mode de métré : au forfait de la prestation

Localisation : Emprise du chantier



5.3 Dépose et évacuation des machineries

Dépose et évacuation des chaudières et éléments de chauffage restants compris cuves éventuellement présentes.

Dépose de toutes les tuyauteries, réseaux de toutes natures, supports, rails de fixation, fixations et tous accessoires. Y compris poste de livraison gaz, coffret, réseaux.

Tri, évacuation en décharge professionnelle, frais de décharge.

Cette pièce n'a pas pu être visitée lors de notre passage.

Localisation : Chaufferie en RDC

Mode de métré : Au forfait de la prestation



5.4 Évacuation des éléments mobiliers dans le bâtiment

5.4.1 Mobilier

L'entrepreneur réalisera un curage général de tous les éléments mobiliers restants, de tous types. Compris tri, chargement, transport, et déchargement en plateforme professionnelle agréée, compris frais de décharge.

Ce poste comprend tous types d'éléments restant à évacuer tels que meubles, étagères, tableaux, etc. (liste non exhaustive). A définir précisément lorsque la Croix Rouge aura récupéré tous ses effets.

Localisation : Bâtiment à démolir

Mode de métré : au forfait



5.4.2 Aménagements et portes de placards

Démontage et évacuation de tous les aménagements de placards et de rangement de tous types et matières, y compris portes, rails et tous accessoires. Tri et évacuation en décharge professionnelle, frais de déchets.

Localisation : Bâtiment à démolir

Mode de métré : au forfait



5.4.3 Comptoir

Démontage et évacuation de comptoir, y compris tous accessoires. Tri et évacuation en décharge professionnelle, frais de déchets.

Localisation : Bâtiment à démolir

Mode de métré : au forfait



5.5 Stores, moustiquaires, rideaux

Dépose de stores intérieurs, moustiquaires, compris rails, fixations et accessoires. Tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge.

Localisation : Tous niveaux

Mode de métré : Au forfait de la prestation



5.6 Sols

5.6.1 Sols souples PVC

Dépose de sols souples en PVC et linoléum, tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge. Y compris colle et éléments indissociables éventuels, seuils de portes, baguettes, quarts de ronds.

Localisation : R+1 et R+2

Mode de métré : Au mètre carré

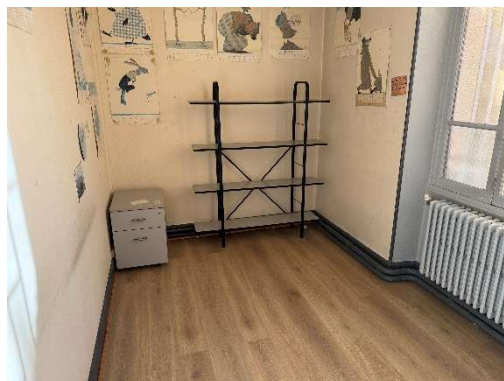


5.6.2 Sols stratifié imitation parquet

Dépose de sols en stratifié imitation parquet, tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge. Y compris sous-couche, colle et éléments indissociables éventuels, seuils de portes, baguettes, quarts de ronds.

Localisation : En rez-de-chaussée

Mode de métré : Au mètre carré



5.6.3 Moquette

Dépose de moquette au sol, posée ou collée sur dalles sur plots, tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge. Y compris sous-couche, colle et éléments indissociables éventuels, seuils de portes, baguettes, etc.

Localisation : R+1

Mode de métré : Au mètre carré



5.6.4 Sols intérieurs surélevés en dalles sur plots

Dépose de sols surélevés intérieurs en dalles sur plots, compris toutes fixations, accessoires et éléments indissociables.

Tri, évacuation en décharge professionnelle, y compris frais.

Localisation : R+I, R+2

Mode de métré : Au mètre carré



5.7 Plinthes

Dépose de plinthes de protection des murs, en bois, compris colle, fixations, tri, évacuation vers une décharge professionnelle compris frais de décharge. Y compris colle et éléments indissociables éventuels.

5.7.1 Plinthes en bois

Localisation : RDC, R+I et R+2

Mode de métré : au mètre linéaire



5.7.2 Plinthes en bois grande hauteur

Dépose de plinthes en bois de hauteur 30 centimètres, y compris colle et éléments indissociablement liés. Tri, évacuation en décharge professionnelle et frais.

Localisation : R+1 et R+2

Mode de métré : au mètre linéaire



5.8 Revêtements de murs

5.8.1 Moquette murale

Dépose de moquette murale, collée sur les murs, tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge. Y compris sous-couche, colle et éléments indissociables éventuels, baguettes, etc.

Localisation : RDC Hall relais bébé, R+2

Mode de métré : Au mètre carré



5.8.2 Doublage en liège

Dépose de panneaux muraux en liège, collés sur les murs, tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge. Y compris sous-couche, colle et éléments indissociables éventuels, baguettes, etc.

Localisation : R+2

Mode de métré : Au mètre carré



5.8.3 Revêtement de murs en bois

Dépose de revêtements muraux en bois, collés sur les murs, tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge. Y compris sous-couche, colle et éléments indissociables éventuels, baguettes, etc.

Localisation : RDC hall, R+I

Mode de métré : Au mètre carré



5.8.4 Tapisserie murale

Dépose de tapisserie murale, fine ou épaisse, collée sur les murs, tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge. Y compris sous-couche, colle et éléments indissociables éventuels, baguettes, etc.

Localisation : Tous niveaux

Mode de métré : Au forfait



5.9 Cloisons

Dépose des cloisons de toutes natures, sur l'ensemble du bâtiment.

5.9.1 Dépose de cloisons PVC

Démolition de cloisons en PVC, ossature et accessoires de fixation, comprenant tri et évacuation vers décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : En R+I

Mode de métré : Au mètre carré



5.9.2 Cloison vitrée

Démolition de cloisons vitrées, ossature et accessoires de fixation, comprenant tri et évacuation vers décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : En RDC, Hall

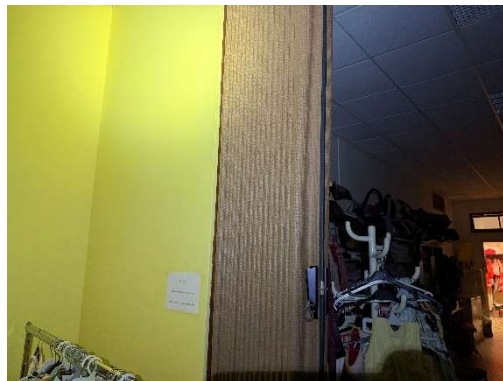
Mode de métré : Au mètre carré

5.9.3 Cloison amovible en accordéon

Démolition de cloison accordéon, ossature et accessoires de fixation, comprenant tri et évacuation vers décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : En RDC, local stock

Mode de métré : Au mètre carré



5.9.4 Cloison en plaques de plâtre

Démolition de cloisons en plaques de plâtre, ossature et accessoires de fixation, laine de verre, comprenant tri et évacuation vers décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : En RDC

Mode de métré : Au mètre carré

5.9.5 Cloisons préfa en bois

Démolition de cloisons en bois, ossature et accessoires de fixation, comprenant tri et évacuation vers décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : En RDC

Mode de métré : Au mètre carré



5.9.6 Cloisons maçonnées

Démolition de cloisons maçonnées de toutes natures, comprenant tri et évacuation vers décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : tous niveaux

Mode de métré : Au mètre carré

5.10 Installations courant fort, courant faible, plomberie, chauffage, ventilation

5.10.1 Dépose des installations courant faible

Dépose et évacuation des armoires et des installations courant faible, coffrets de serveurs, dispositifs d'alarme et de vidéosurveillance, y compris fixations, chemins de câbles et tous les éléments et accessoires, compris tri, évacuation en décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : Tous niveaux

Mode de métré : Au forfait de la prestation



5.10.2 Dépose des installations électriques et sécurité incendie

Coupage des alimentations électriques et sécurisation avant toute dépose.

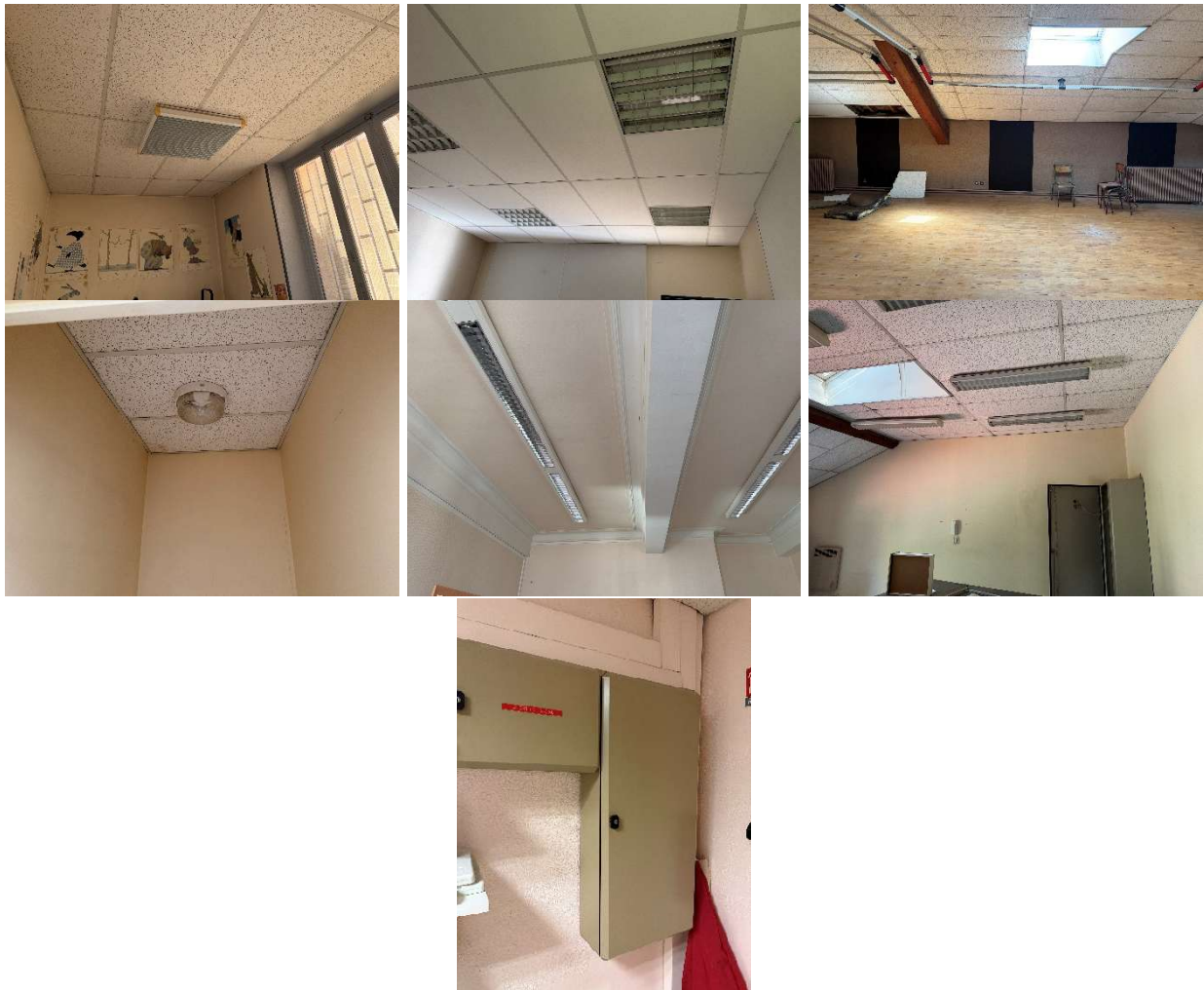
Dépose sans conservation des installations électriques compris mise hors tension (alimentations, inter, blocs, éclairages intérieurs et extérieurs tels que néons, projecteurs, suspensions, hublots, dalles d'éclairages, spots, boîtes diverses, armoires, convecteurs, tableaux, appareils électriques, goulottes, chemins de câbles, gaines, toutes fixations), et des éléments de sécurité incendie (boîtiers, fils, blocs des issues de secours...)

Eléments intérieurs et extérieurs.

Tri et évacuation vers une plateforme de déchets professionnelle compris frais.

Localisation : Bâtiment à démolir tous niveaux

Mode de métré : au forfait de la prestation



5.10.3 Dépose des installations de plomberie, sanitaire

Coupure des alimentations en eau avant toute dépose. Dépose sans conservation des chauffe-eau, cumulus, installations sanitaires tels que WC, éviers, meubles vasques, urinoirs, cloisons urinoirs, etc.

Dépose des canalisations d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées et eau vannes compris toutes fixations, colliers, siphons, grilles...

Tri et évacuation vers une plateforme de déchets professionnelle agréée compris frais de retraitement.

Fourniture et pose de bouchons provisoires sur tuyaux EU et EV pour éviter la propagation des odeurs.

Localisation : Bâtiment à démolir

Mode de métré : au forfait



5.10.4 Dépose des installations de chauffage

Coupure des alimentations en eau avant toute dépose. Dépose sans conservation des radiateurs en fonte, en acier et des convecteurs électriques, tuyaux d'alimentation, etc.

Dépose des alimentations électriques compris toutes fixations, colliers, goulottes de passage de câbles, etc.

Tri et évacuation vers une plateforme de déchets professionnelle agréée compris frais de retraitement.

Localisation : Bâtiment à démolir, tous niveaux

Mode de métré : au forfait



5.10.5 Dépose des ventilations

Dépose et évacuation des systèmes de ventilation complets, compris réseaux de tuyaux, motorisations, grilles intérieures et extérieures, accessoires, évacuations, etc. Compris tri, évacuation, transport en décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : Tous niveaux, intérieur et extérieur

Mode de métré : Au forfait de la prestation



5.10.6 Éléments de pompes à chaleur - climatisation

Dépose et évacuation des éléments type pompes à chaleur restants, compris réseaux fluides, unités extérieures et intérieures et tous accessoires. Tri évacuation, transport et déchargement en décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : Tous niveaux et en toiture

Mode de métré : Au forfait de la prestation

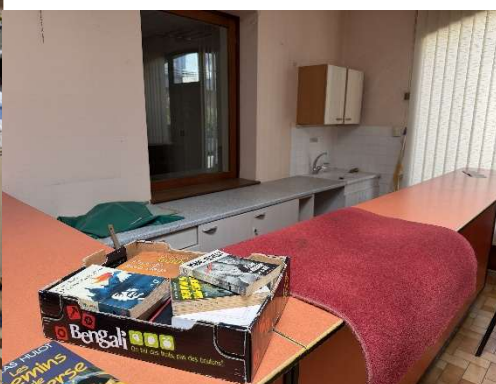


5.11 Démontage cuisines

Démontage de cuisines, meubles et toutes installations. Tri, évacuation en décharge professionnelle et frais.

Localisation : Bâtiment à démolir - Cuisines local Croix-Rouge

Mode de métré : Au forfait de la prestation



5.12 Dépose de tous les éléments présents en toiture

Dépose et évacuation des éléments de tous types restants en toiture, antennes et autres éléments mobiliers, compris toutes fixations et toutes sujétions. Tri, évacuation en décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : En toiture

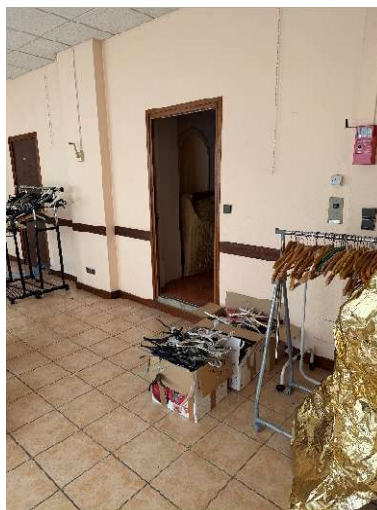
Mode de métré : Au forfait de la prestation

5.13 Mains courantes et frises séparatives en bois

Dépose et évacuation des mains courantes en bois, et des frises séparatives en bois, compris toutes fixations et toutes sujétions. Tri, évacuation en décharge professionnelle, frais de décharge.

Localisation : RDC, Escalier

Mode de métré : Au forfait de la prestation



5.14 Métalleries

Dépose des éléments métalliques tels que mains courantes, garde-corps intérieurs et extérieurs, grilles de protection, portillons, etc.

Mise en place de protections provisoires antichute (garde-corps) à chaque niveau pour la durée d'intervention à l'intérieur du site, avec repli avant la phase de démolition lourde.

Tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge.

5.14.1 Dépose de grilles de protection en façade

Dépose de toutes les grilles métalliques de protection en façades, que ce soit pour les protections des menuiseries ou des aérations. Tri, évacuation vers une décharge professionnelle, compris frais.

Mode de métré : Au forfait de la prestation

Localisation : tous niveaux



5.14.2 Portillon du jardin

Dépose d'un portillon métallique. Tri, évacuation vers une décharge professionnelle, compris frais.

Mode de métré : Au forfait de la prestation

Localisation : RDC accès jardin

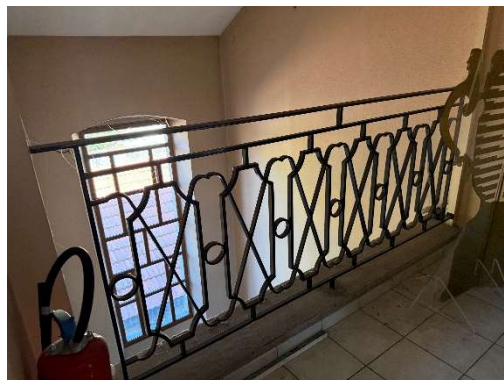


5.14.3 Dépose des mains courantes et garde-corps métalliques

Démolition des mains courantes, des garde-corps métalliques et de leurs fixations, compris découpes, tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge.

Localisation : Escaliers tous niveaux, Intérieur

Mode de métré : Au forfait



5.14.4 Grille métallique pour vitrine anti-intrusion

Dépose de grille métallique pour vitrine anti-intrusion, compris accessoires et fixations, etc. Tri, évacuation, frais de décharge et toutes sujétions.

Mode de métré : A l'unité

Localisation : En RDC



5.14.5 Dépose de couvertines en métal

Dépose de couvertines en métal sur acrotères, compris accessoires et fixations, etc. compris évacuation, frais de décharge et toutes sujétions.

Mode de métré : au mètre linéaire

Localisation : Sur acrotères toitures terrasses



5.15 Faux-plafonds

5.15.1 Faux-plafonds intérieurs en dalles sur ossatures métalliques

Dépose de dalles en plafonds intérieurs de toutes natures et dimensions y compris dalles acoustiques, dalles d'éclairage, fixations métalliques, et tous accessoires. Tri, évacuation vers une déchèterie professionnelle compris frais de décharge.

5.15.1.1 Dalles 600x600 blanches, Dalles 600x1200 blanches, 800x800 grises

Localisation : tous niveaux

Mode de métré : au mètre carré



5.15.2 Faux-plafonds en plaques métalliques

Dépose de faux-plafonds en plaques métalliques y compris fixations métalliques, et tous accessoires. Tri, évacuation vers une déchèterie professionnelle compris frais de décharge.

Localisation : En RDC

Mode de métré : au mètre carré

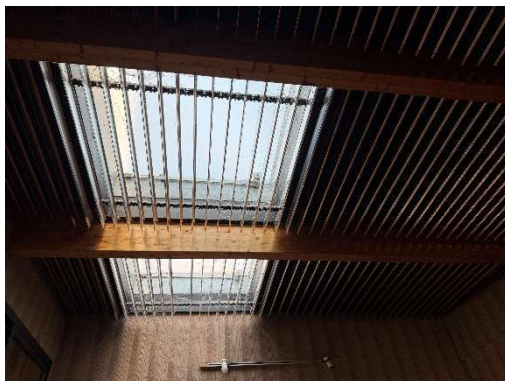


5.15.3 Faux-plafonds en lames métalliques

Dépose de faux-plafonds en lames métalliques y compris fixations métalliques, et tous accessoires. Tri, évacuation vers une décharge professionnelle compris frais de décharge.

Localisation : En RDC

Mode de métré : au mètre carré



5.15.4 Faux-plafond en lames de bois

Dépose de faux-plafonds en lames de bois en sous-face de plancher bois y compris fixations et tous accessoires. Tri, évacuation vers une décharge professionnelle compris frais de décharge.

Localisation : En RDC

Mode de métré : au mètre carré



5.15.5 Faux-plafonds et moulures plâtre

Dépose de faux-plafonds et moulures et habillages en plâtre en sous-face de plancher bois y compris fixations et tous accessoires. Tri, évacuation vers une décharge professionnelle compris frais de décharge.

Localisation : Tous niveaux

Mode de métré : au mètre carré



5.15.6 Faux-plafonds polystyrène

Dépose de faux-plafonds polystyrène en sous-face de plancher bois y compris fixations et tous accessoires. Tri, évacuation vers une décharge professionnelle compris frais de décharge.

Localisation : R+I

Mode de métré : au mètre carré

5.15.7 Faux-plafonds en briques

Dépose de faux-plafonds en briques, en sous-face de rampants de toiture y compris fixations et tous accessoires. Tri, évacuation vers une décharge professionnelle compris frais de décharge.

Localisation : RDC Local Croix-Rouge

Mode de métré : au mètre carré



5.15.8 Laine de verre en plafond

Dépose de laine de verre en faux-plafonds, épaisseur variable, de minimum 20 centimètres. Tri, évacuation vers une décharge professionnelle compris frais de décharge.

Localisation : Tous niveaux

Mode de métré : au mètre carré

5.16 Dépose des éléments de zinguerie

Dépose de tous les éléments de zinguerie ; boîtes à eau, descentes, dauphins etc.

Mode de métré : au forfait de la prestation

Localisation : Bâtiment à démolir



5.17 Doublages des murs extérieurs

Démolition de doublages de murs de toutes natures, compris tri, évacuation, et frais de décharge.

5.17.1 Doublages en complexe isolant 80+13 plaques de plâtre

Localisation : Tous niveaux

Mode de métré : au mètre carré

5.18 Menuiseries intérieures

5.18.1 Démolition de blocs portes

Dépose de blocs portes en bois, simples ou doubles, cadres bois ou métal, portes, démontage des poignées en plastique ou en métal, etc.

Tri, évacuation en décharge professionnelle, frais.

Localisation : tous niveaux

Mode de métré : A l'unité



5.18.2 Démolition de portes automatiques en alu

Dépose de portes intérieures automatiques en aluminium, simples ou doubles, cadre métal, portes, démontage des poignées en plastique ou en métal, etc.

Tri, évacuation en décharge professionnelle, frais.

Localisation : RDC

Mode de métré : A l'unité

5.18.3 Démolition de double porte vitrée

Dépose de double-porte vitrée, portes, démontage des poignées en métal, etc.

Tri, évacuation en décharge professionnelle, frais.

Localisation : R+I

Mode de métré : A l'unité



5.18.4 Démolition de baies intérieures en alu

Dépose de fenêtres et baies intérieures en aluminium, simples ou doubles, cadre métal, portes, démontage des poignées en plastique ou en métal, etc.

Tri, évacuation en décharge professionnelle, frais.

Localisation : RDC

Mode de métré : A l'unité

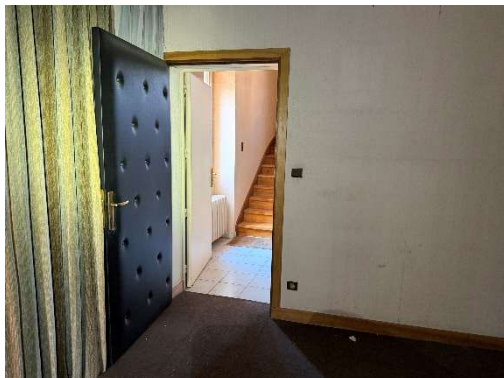
5.18.5 Porte intérieure doublée cuir

Dépose de blocs portes en bois, doublée en cuir matelassé, cadre bois, porte, démontage des poignées en plastique ou en métal, etc.

Tri, évacuation en décharge professionnelle, frais.

Localisation : R+2

Mode de métré : A l'unité



5.19 Dépose des menuiseries extérieures

5.19.1 Volets roulants

Dépose de volets roulants extérieurs, compris rails, fixations et accessoires.

Tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge.

Localisation : Tous niveaux

Mode de métré : Au forfait de la prestation



5.19.2 Volets bois intérieurs

Dépose de volets en bois intérieurs, fixations et accessoires.

Tri, évacuation en décharge professionnelle et frais de décharge.

Localisation : Tous niveaux

Mode de métré : Au forfait de la prestation

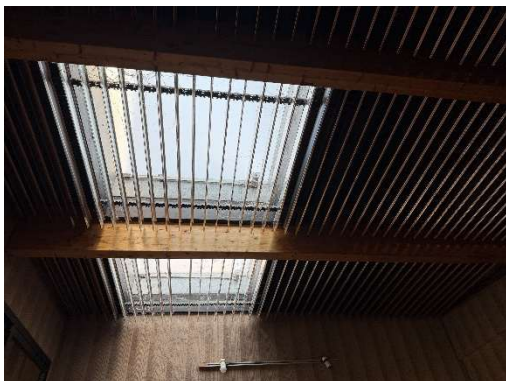


5.19.3 Dépose de fenêtres de toit et skydomes

Dépose de toutes les fenêtres de toit et skydomes, compris cadres et fixations, tri, évacuation vers décharge professionnelle et frais de décharge.

Mode de métré : A l'unité

Localisation : En toiture



5.19.4 Dépose de menuiseries en bois

Dépose de toutes les menuiseries extérieures en bois, compris cadres et fixations, tri, évacuation, transport et frais de décharge.

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Tous niveaux



5.19.5 Dépose de menuiseries en métal

Dépose de toutes les menuiseries extérieures en métal, compris cadres et fixations, tri, évacuation, transport et frais de décharge.

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Tous niveaux

5.20 Etanchéité

5.20.1 Étanchéité gravillonnée

Démolition d'étanchéité protégée par gravillons sur dalles BA, compris étanchéité dalles et sur acrotères, relevés d'étanchéité, gravillons, isolant, et toutes sujétions. Compris tri des déchets, évacuation des déblais en décharge professionnelle et frais de décharge.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : Bâtiment à démolir Extensions Nord et Est



5.20.2 Étanchéité autoprotégée

Démolition d'étanchéité autoprotégée sur dalle BA, compris étanchéité dalle et sur acrotères, relevés d'étanchéité, isolant, et toutes sujétions. Compris tri des déchets, évacuation des déblais en décharge professionnelle et frais de décharge.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : Bâtiment à démolir sur relais bébé



6 DÉMOLITION GROS-ŒUVRE

Les démolitions comprennent automatiquement tous les éléments de revêtement tels que carrelages muraux, papiers peints, carrelages et revêtements de sols, etc.

6.1 Auvents

Dépose des auvents sur les portes d'entrée, en tuiles compris charpente, fixations et accessoires. Evacuation en décharge professionnelle compris frais de décharge.

Localisation : En rez-de-chaussée

Mode de métré : A l'unité



6.2 Dépose des cheminées et des sorties en toiture

Dépose des sorties en toitures et leur conduit, compris évacuation et frais.

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Bâtiment à démolir



6.3 Ouvrages horizontaux

6.3.1 Charpente et couverture

Démolition la couverture en tuile y compris charpente traditionnelle en bois, fermes, poutres, chevrons, liteaux, film éventuel et tous accessoires. Tri des déchets, évacuation des déblais en décharge professionnelle et frais de décharge.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : Bâtiment à démolir



6.3.2 Dalles en béton armé sous-toiture

Démolition des dalles en béton armé sous-toiture y compris poutres en béton armé compris tri des déchets, évacuation des déblais en décharge professionnelle et frais de décharge.

Mode de métré : au mètre cube

Localisation : Bâtiment à démolir - CMPP



6.3.3 Tirants métalliques

Dépose de tirants métalliques compris évacuation et frais de décharge.

Mode de métré : au forfait

Localisation : Bâtiment à démolir



6.3.4 Planchers hauts et intermédiaires

6.3.4.1 Planchers poutrelles-hourdis

Démolition des planchers hauts et dalles intermédiaires en poutrelles-hourdis compris démolition des poutres en béton armé, poutrelles, hourdis, dalle de compression et tous éléments et accessoires. Tri des déchets, évacuation des déblais en décharge appropriée et frais de décharge.

Mode de métré : au mètre cube

Localisation : Bâtiment à démolir - extensions



6.3.4.2 Planchers bois

Démolition des planchers et dalles intermédiaires en bois compris démolition des poutres bois, plancher, fixations et tous accessoires. Tri des déchets, évacuation des déblais en décharge appropriée et frais de décharge.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : Bâtiment historique - tous niveaux



6.3.4.3 Voûtes

Démolition des voûtes compris dalles de compression et tous éléments et accessoires. Tri des déchets, évacuation des déblais en décharge appropriée et frais de décharge.

Mode de métré : au mètre cube

Localisation : Bâtiment à démolir sur RDC, sur R-I



6.3.5 Démolition de dalle en surépaisseur

Démolition de dalles en surépaisseur compris dépose de tous les réseaux sous dallages présents et toutes sujétions, tri des déchets et évacuation vers une décharge agréée compris frais de décharge. Epaisseur estimée 30cm de béton armé.

Y compris de démolition de socles en béton armé pour machines et surépaisseurs dallages.

Mode de métré : au mètre cube

Localisation : Bâtiment à démolir



6.3.6 Démolition des dallages

Démolition des dallages compris dépose des isolants et de tous les réseaux sous dallages présents et toutes sujétions, tri des déchets et évacuation vers une décharge agréée compris frais de décharge. Epaisseur estimée 20cm de béton armé.

Y compris de démolition de socles en béton armé pour machines et surépaisseurs dallages.

Mode de métré : au mètre cube

Localisation : Bâtiment à démolir

6.3.7 Démolition de socles en sous-sol

Démolition de socles en sous-sol, compris tri et évacuation.

Mode de métré : au mètre cube

Localisation : Bâtiment à démolir en sous-sol



6.4 Ouvrages verticaux

6.4.1 Démolition des poteaux, des murs extérieurs et de refend

Démolition des murs extérieurs, intérieurs et de refend, des poteaux, maçonnés ou en béton armé, y compris murs et poteaux décoratifs en toiture, compris évacuation et frais de décharge. Compris démolition des poteaux.

Attention : Le mur en limite du voisin, Côté Ouest, qui va du jardin jusqu'à la rue du Bac sera démoli à -0.50 par rapport à sa partie la plus basse, y compris pignon. L'entrepreneur prévoira ensuite la réalisation d'un chaînage BA sur une hauteur de 20 centimètres.

Mode de métré : au mètre cube

Localisation : Bâtiment à démolir - tous niveaux



6.4.2 Démolition des escaliers

6.4.2.1 Escaliers intérieurs

Démolition des escaliers intérieurs pour rattrapage de niveaux, en béton ou bois suivant la localisation, compris évacuation et frais de décharge. Compris démolition des paillasses, marches fixations, et tous éléments indissociables.

Mode de métré : au forfait

Localisation : Bâtiment à démolir - escaliers intérieurs rattrapage de niveaux

6.4.2.2 Escaliers intérieurs en pierres

Démolition des escaliers intérieurs en pierres, y compris palier R+I. Tri, évacuation et frais de décharge. Compris démolition des paillasses, marches, fondations.

Mode de métré : au forfait

Localisation : Bâtiment à démolir - escalier intérieur R-I à RDC et RDC à R+I



6.4.2.3 Escalier intérieur en bois

Démolition des escaliers intérieurs en bois, y compris palier. Tri, évacuation et frais de décharge. Compris démolition des paillasses, marches, fondations.

Mode de métré : au forfait

Localisation : Bâtiment à démolir - escalier intérieur



6.5 Démolition des fondations

Démolition des fondations du bâtiment, compris extraction, tri des ferrailles et toutes sujétions. Tri des matériaux, chargement, transport vers une décharge professionnelle et frais de décharge.

Mode de métré : au mètre cube

7 DÉMOLITION DES ESPACES EXTÉRIEURS

7.1 Démolition de murets

Démolition de murets en béton armé, compris purge des fondations et évacuation, nivellement ou mise en talus des terres à l'arrière de ceux-ci. Tri des déchets, évacuation vers une plateforme agréée et frais de décharge. Attention, ce mur est en limite de propriété, tous les moyens seront mis en œuvre pour éviter toute détérioration sur la parcelle voisine, et la zone sera soigneusement clôturée par des barrières Héras après démolition.

Localisation : Parking

Mode de métré : Au mètre cube



7.2 Démolition de zones en pavés de granit

Démolition de zones en pavés de granit par tous moyens appropriés, compris tri des déchets et évacuation en décharge appropriée. Compris frais de décharge.

Localisation : Parking du bâtiment, Accès chaufferie

Mode de métré : Au mètre carré



7.3 Démolition de zones en pavés autobloquants

Démolition de zones en pavés autobloquants par tous moyens appropriés, compris tri des déchets et évacuation en décharge appropriée. Compris frais de décharge.

Localisation : Rampe PMR, circulations extérieures

Mode de métré : Au mètre carré



7.4 Démolition de bordures en béton

Démolition de bordures trottoir en béton, compris tri, évacuation et frais de décharge.

Localisation : Aménagements extérieurs, parking

Mode de métré : au forfait



7.5 Dépose des réseaux

Dépose des réseaux extérieurs et regards présents dans l'emprise du chantier, qu'ils soient secs ou humides. Tri, évacuation et frais de décharge.

Localisation : emprise des travaux

Mode de métré : Au forfait

8 RÉALISATION D'UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PRÉCIS

8.1 Relevé topo de la parcelle après démolition

L'entrepreneur fournira un relevé précis de la localisation des ouvrages enterrés et des profondeurs atteintes, des épaisseurs de sols potentiellement remaniés lors des démolitions.

Ce relevé intégrera également les informations (hauteurs, épaisseurs, niveaux, etc.) et éléments conservés sur la parcelle (arbres, clôtures, murs en limite, Etc.).

Ce relevé sera réalisé par un géomètre expert. Il aboutira à la fourniture d'un plan topographique à une échelle appropriée et du fichier informatique. Il sera fourni aux formats pdf et dwg.

Localisation : Emprise des travaux

Mode de métré : Au forfait de la prestation

9 REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN APRÈS LES DÉMOLITIONS

9.1 Comblement du sous-sol

Comblement du sous-sol par tous les moyens mécaniques appropriés pour effacer les traces des démolitions, des anciennes fondations et des emplacements des anciens réseaux. Remblaiement en matériau de carrière type 0/80 avec un compactage soigné par couches jusqu'à la plateforme.

Ce poste comprend la fourniture et mise en œuvre de grave concassée 0/80 en quantité suffisante suivant besoin.

Localisation : Emprise du sous-sol

Mode de métré : Au forfait de la prestation

9.2 Remise en état du terrain

Remise en état du terrain par tous les moyens mécaniques appropriés pour effacer les traces des démolitions, des anciennes fondations et des emplacements des anciens réseaux, compactage soigné par couches.

Ces travaux pourront être effectués au moyen de pelles mécaniques classiques de moyenne puissance.

L'utilisation de moyens spécifiques de terrassement devra tenir compte de l'environnement du site et des avoisinants. Par ailleurs, l'entrepreneur s'assurera que les engins utilisés ne portent pas préjudice à la stabilité des ouvrages existants et mitoyens.

Ce poste comprend la fourniture et mise en œuvre de grave concassée 0/31.5 en quantité suffisante suivant besoin.

Localisation : Emprise du projet

Mode de métré : Au forfait de la prestation

10 TRAITEMENT DES MITOYENS - MUR OUEST

10.1 Chaînage BA et arase

Après démolition partielle, réalisation d'un chaînage BA sur toute la longueur et largeur, avec arasement propre en partie haute. Compris aciers, béton, coffrage et toutes sujétions, y compris étude.

Localisation : Mur Ouest partiellement démoli

Mode de métré : Au mètre linéaire

10.2 Enduit

Réalisation d'un enduit de façade comprenant le traitement des fissures, la réalisation de la couche d'accrochage, la fourniture et mise en œuvre d'un enduit type bicouche projeté de type Weber ou similaire, coloris au choix du maître d'ouvrage, finition gratté fin.

Compris protection des sols et des bâtiments mitoyens.

Localisation : Toute la longueur et toute la hauteur restante côté projet, et toute la longueur sur un mètre de haut en tête de mur côté voisin.

Mode de métré : Au mètre carré

10.3 Couvertines

Fourniture et mise en place de couvertines métal en tête de mur sur toute la longueur, y compris façon de goutte d'eau.

Teinte RAL au choix du maître d'ouvrage.

Compris tous accessoires et toutes fixations et adaptations pour une parfaite finition.

Localisation : Toute la longueur en tête du mur côté voisin.

Mode de métré : Au mètre carré

FIN